FO FINANCES
ARTICLE DU JOUR
16/10/2026
Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

Le Monde

Les ménages pris en étau entre des dépenses contraintes de plus en plus lourdes et l'envolée des prix

Décryptage Loyer, électricité, téléphone : les dépenses dites « préengagées » absorbent aujourd'hui environ 30 % du revenu disponible des Français. Parce que celles-ci sont incompressibles, les plus précaires se retrouvent pris au piège de la flambée des prix de l'énergie et sont obligés de faire des sacrifices pour payer les factures.

Par Béatrice Madeline et Lou Thuret

« Je ne m'en sors pas. » Commercial pour une petite entreprise industrielle, Bernard, 45 ans, gagne plutôt bien sa vie : il touche 2 300 euros par mois. *« Pourtant, je n'arrive pas à mettre de l'argent de côté, ni à partir en vacances avec mes enfants. Je ne m'octroie aucune activité »*, confie ce père de famille séparé qui n'a pas donné son nom.

Il a pris l'habitude de recenser ses dépenses mensuelles dans un cahier : 590 euros de crédit immobilier, 180 euros d'électricité, 30 euros d'eau, 80 euros d'assurances habitation et automobile, 70 euros pour Internet et le téléphone, auxquels s'ajoutent 470 euros de pension alimentaire, 72,50 euros de taxes foncière et d'enlèvement des ordures ménagères… Au total, 1 492,50 euros de prélèvements automatiques disparaissent de son compte à chaque début de mois. Avec les 800 euros restant, il doit nourrir ses deux garçons, qu'il garde une semaine sur deux. Seulement, le prix des aliments a grimpé, ces derniers mois. Tout comme celui de l'essence qu'il consomme pour aller travailler. Alors Bernard compte, recompte, et chaque mois est un peu plus difficile que le précédent.

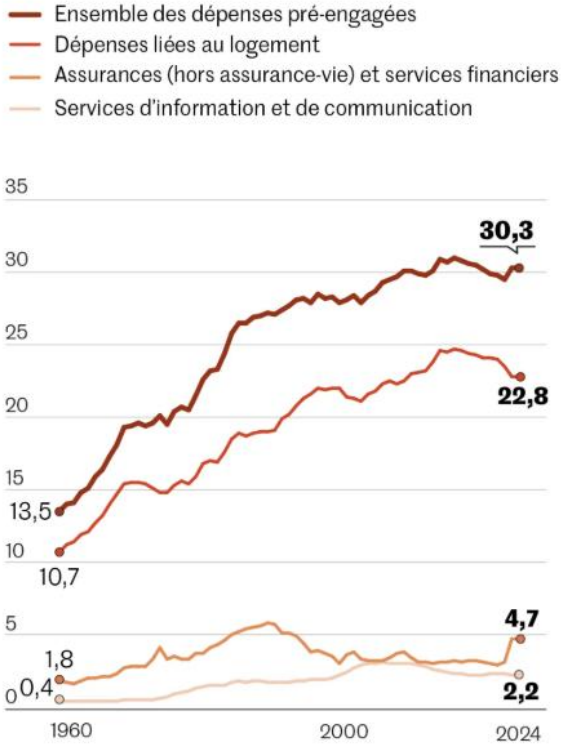
De plus en plus de ménages confient, comme Bernard, ne plus s'en sortir, coincés entre l'envolée des prix énergétiques et alimentaires d'un côté, et les dépenses « contraintes » de l'autre. Ces dernières sont passées au crible par les économistes depuis un moment déjà, car elles pèsent lourd dans le budget des Français. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) les qualifie de *« préengagées »*, car elles sont régies par des contrats difficiles à dénouer. Elles recouvrent loyers ou remboursements d'emprunt, charges, électricité, assurances, frais bancaires, abonnements Internet, télévision, téléphone et, enfin, frais de cantine.

Une fois payées, les dépenses contraintes laissent un « reste à vivre » destiné à couvrir les dépenses alimentaires, les transports et le carburant, les soins médicaux, les achats de vêtements, d'équipement de la maison, ainsi que les loisirs. *« Les dépenses alimentaires et de carburant ne sont pas considérées comme préengagées, car les ménages*

peuvent agir dessus », explique Marie Leclair, cheffe du département des comptes nationaux à l'Insee.

Un poids toujours plus lourd des dépenses contraintes

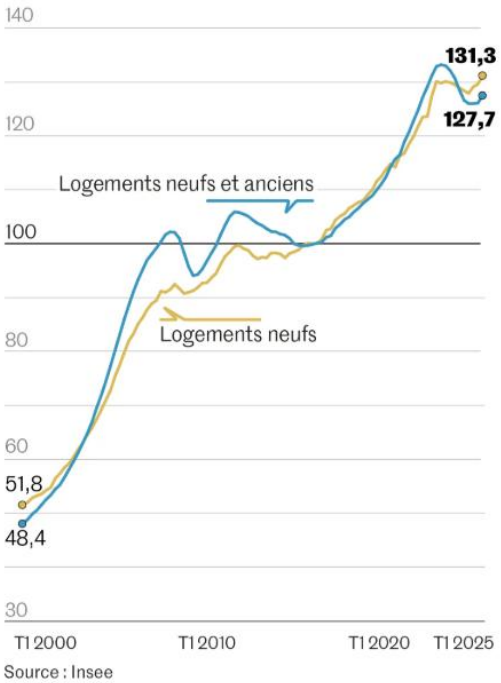
Evolution de la part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut, en %



Source : Insee

Un budget plombé par l'envolée des prix des logements

Indice des prix des logements en France métropolitaine (base 100 en 2015)

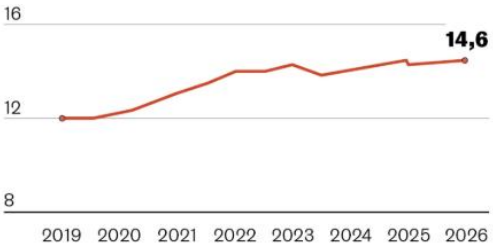


Source : Insee

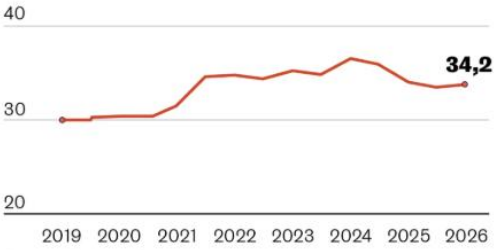
Des loyers prohibitifs

Evolution du loyer moyen charges comprises, au mètre carré, en euros
Offre locations vides

En France



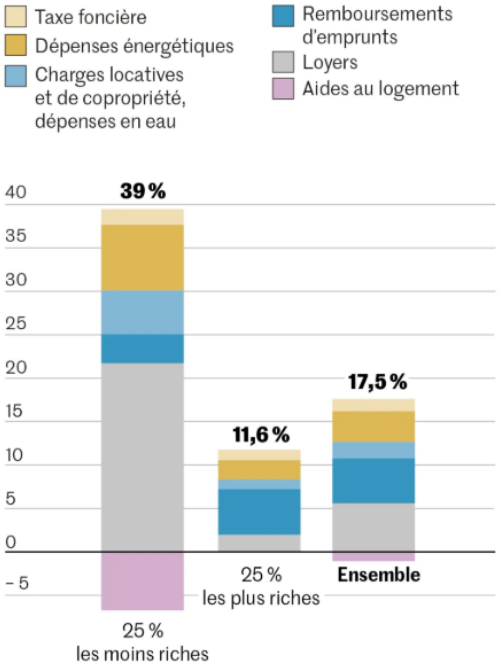
A Paris



Source : Century 21

Les ménages les plus modestes pénalisés

Décomposition des taux d'effort en 2024, en %, selon les revenus par unité de consommation



Source : Insee

Pourtant, lorsqu'ils n'ont pas d'autre choix que de prendre la voiture pour aller travailler, beaucoup ont le sentiment que la note d'essence – comme celle des courses alimentaires – fait partie des frais contraints.

Ces dépenses « non arbitrables » engloutissaient, en 2025, près d'un tiers (30,3 %) du revenu disponible brut des ménages, selon les dernières données de l'Insee. Un chiffre qui n'a que peu bougé depuis 2020, mais qui avait plus que doublé entre 1959 et 1994, passant de 13,4 % à 28,2 % du revenu des ménages.

Surtout, ces dépenses sont un puissant facteur d'inégalités. La dernière répartition de leur poids par quintile (c'est-à-dire en divisant la population en cinq tranches de revenus) par l'Insee date de 2017. A cette date, les personnes les plus modestes – celles du premier quintile – voyaient 31,5 % de leur revenu disponible partir dans ces dépenses, contre 19 % pour les plus aisés. Une répartition statistique masquant une grande disparité de situations. *« Le problème, c'est l'ampleur de la fourchette*, souligne Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités. *La tranche de 20 % des plus modestes peut recouvrir des situations très variées : ce qui serait intéressant, c'est de savoir ce qui se passe notamment dans le bas de la distribution, pour les 5 % les plus pauvres. »*

Luz, 29 ans, qui n'a pas donné son nom, fait partie de ceux-là. Mère d'un enfant de 3 ans, elle gagne 1 100 euros par mois comme auxiliaire de vie à mi-temps. Même avec les allocations familiales de 173 euros par mois, elle *« termine systématiquement le mois avec découvert de 500 euros »*. Un découvert qu'elle comble en multipliant les jobs d'appoint ou grâce à l'aide épisodique de ses parents.

Logement et assurances

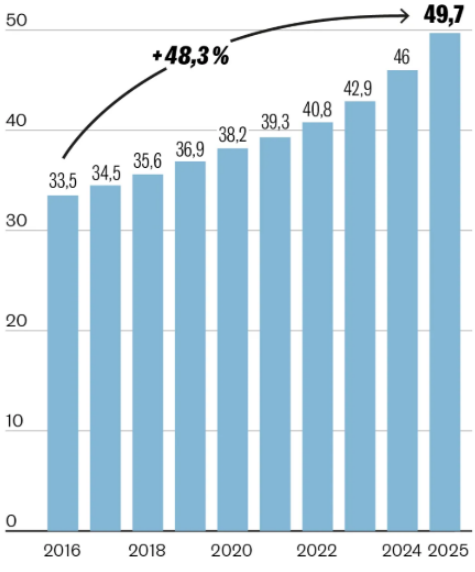
La situation est d'autant plus difficile pour les ménages que le pouvoir d'achat est en recul. En 2026, le repli devrait être de 0,7 % par unité de consommation – ce qui permet de tenir compte de la taille des ménages –, selon l'Insee, et ce, pour la deuxième année d'affilée. Une situation inédite depuis 1960. Elle se traduit, selon les calculs de l'Institut français d'économie, par une perte, depuis 2024, de 1 200 euros pour une famille de deux adultes et deux enfants, et de 600 euros pour un adulte célibataire. La perspective d'un tour de vis budgétaire en raison des inquiétudes sur la dette publique et d'une croissance très faible – pas plus de 0,4 % en 2026, selon les dernières projections de l'Insee, publiées le 10 septembre – ne laisse guère augurer une amélioration ces prochains mois.

Pour comprendre ces évolutions, un petit retour en arrière s'impose. En 1959, le logement pesait 10 % seulement du budget des ménages. En 2023, cette part a bondi à 23 %, et cela explique largement la flambée des dépenses contraintes depuis le milieu du XX^{e} siècle. *« Cette hausse est liée aux prix des logements, mais aussi à leur amélioration : ils sont en moyenne plus grands qu'avant, et mieux équipés »*, rappelle Marie Leclair. Et les plus modestes sont les plus affectés. Une étude des Restos du cœur publiée le 5 octobre relève en effet que le loyer peut représenter jusqu'à 45 % du revenu des personnes qui ont basculé dans la grande pauvreté. Et, parmi les dossiers de surendettement traités par la Banque de France, 88 % comptent des impayés de loyer.

Autre poste qui a enregistré une forte hausse : les assurances, qui absorbent 4,4 % du revenu disponible. Leur poids, qui était de 1,8 % en 1959, a augmenté continûment sur les soixante dernières années. Les contrats ont évolué pour prendre en compte davantage de risques (catastrophes naturelles, taxe attentat…) et la multiplication des sinistres tels que les cambriolages. Les assureurs avancent en outre que les tarifs grimpent en raison de la hausse du coût des réparations, des matériaux et des pièces automobiles.

Le coût des assurances de biens et de responsabilité augmente beaucoup plus vite que la population

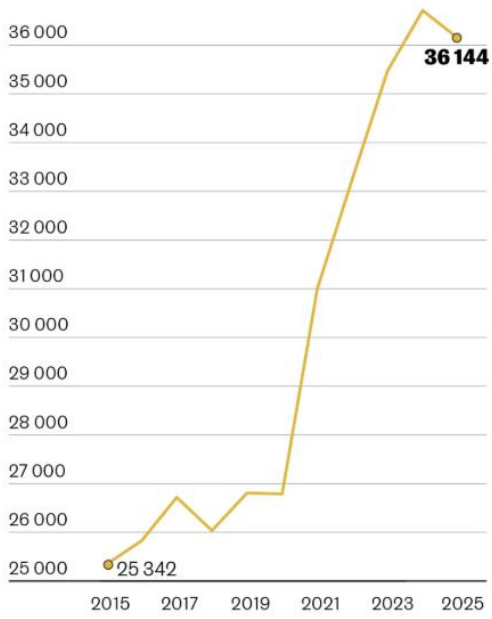
Evolution du coût des cotisations de biens et de responsabilité des particuliers, en milliards d'euros



Source : France Assureurs

Automobile : un bond de 40 % du prix des voitures neuves en une décennie…

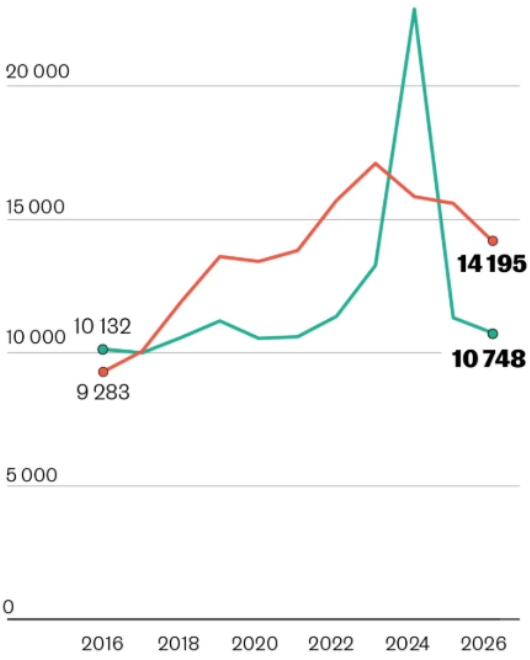
Evolution du prix des voitures neuves, en euros



Source : AAA Data

… et de 28 % de l'occasion

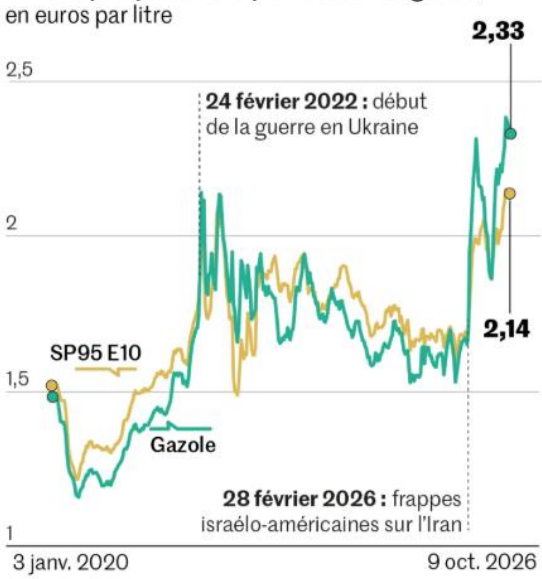
Evolution du prix des voitures d'occasion, en euros



Source : Leboncoin

Une hausse des prix de l'énergie

Prix à la pompe du sans-plomb 95 et du gazole, en euros par litre



Evolution du prix d'un litre de fioul domestique **+ 36,6 %** *depuis janvier 2024*

Evolution du prix repère moyen du gaz naturel **+ 59,3 %** *depuis janvier 2024*

Sources : UFIP ; Commission de régulation de l'énergie ; Commission européenne

S'ils sont désormais devenus incontournables, les abonnements à la téléphonie mobile, Internet et aux plateformes de streaming de type Netflix ont vu, en revanche, leur poids légèrement baisser : ils pèsent seulement 2,2 % du total des dépenses contraintes, contre 3,1 % en 2005, quand leur part a été le plus élevée. La multiplication des offres et la concurrence effrénée à laquelle se livrent les opérateurs ont pu faire baisser les prix, pour un service plutôt en amélioration.

Des « vies rétrécies »

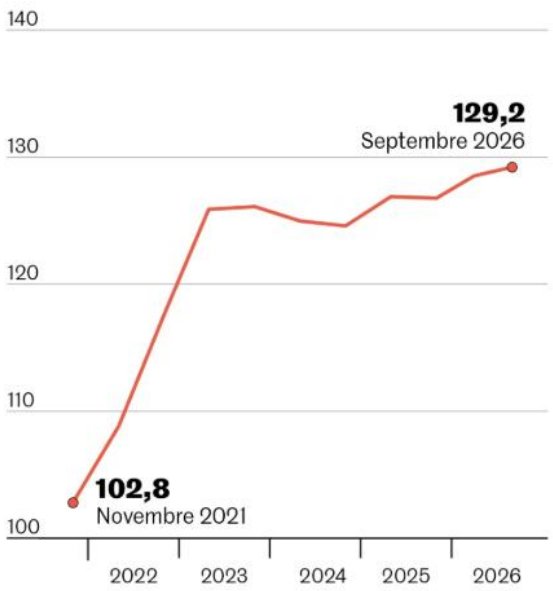
Quand elles siphonnent une trop grande part du budget mensuel, les dépenses contraintes se traduisent par des renoncements pesant lourdement sur le quotidien. *« Ceux qui ont de l'épargne peuvent piocher dedans*, résume Louis Maurin. *Ceux qui n'en ont pas n'ont pas d'autre choix que de rogner sur leur mode de vie. »* C'est ce qu'ont fait les ménages les moins aisés, pris en étau durant la flambée des prix observée entre 2022 et 2024. Faute de pouvoir réduire leur loyer ou leur facture téléphonique, ils ont taillé dans leur budget alimentation, en privilégiant des produits moins chers. La consommation en volume de produits alimentaires a ainsi baissé de 6,3 % entre 2021 et 2024.

De même, la hausse des prix à la pompe observée ces derniers mois, conséquence de la fermeture du détroit d'Ormuz après la guerre au Moyen-Orient qui a commencé fin février, s'est traduite par une réduction des déplacements. En avril, les achats de carburants routiers ont immédiatement baissé de 6,5 % par rapport à avril 2025. Beaucoup de Français racontent ainsi devoir se priver pour *« payer les factures »*, c'est-à-dire reporter des achats moins urgents ou renoncer à certaines choses comme un nouveau vêtement, une sortie au cinéma, voire leurs vacances.

Beaucoup, aussi, confient avoir le sentiment de mener des *« vies rétrécies »*, selon l'expression employée dans une note de la Fondation Jean Jaurès sur le sujet, publiée en juillet, en raison de ces petits sacrifices au quotidien. Pire, 53 % des parents disent ne plus avoir les moyens de préparer l'avenir de leurs enfants, contre 43 % en 2024, selon un rapport de l'Observatoire des familles de l'Union nationale des associations familiales, publié mi-septembre.

Le chariot de courses coûte de plus en plus cher

Evolution du prix pour un chariot type composé de 38 produits, en euros

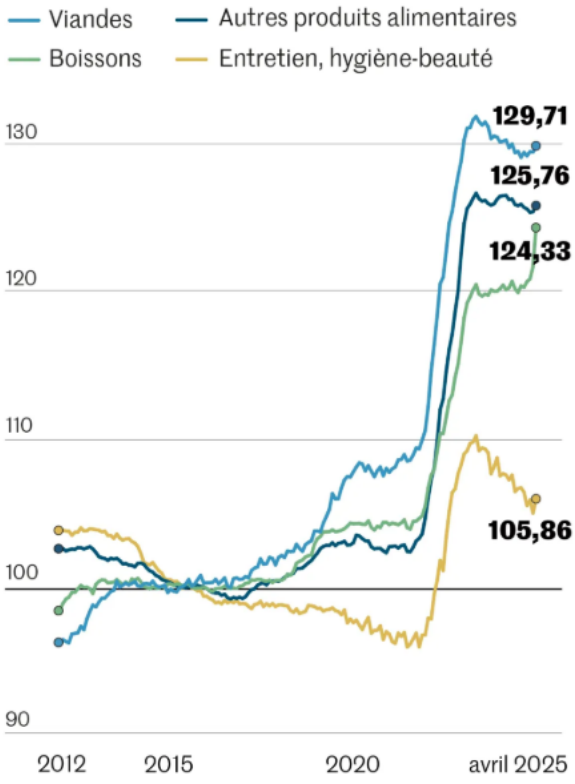


Produits représentatifs de la consommation des Français, mélange de marques nationales, de marques de distributeur et de premiers prix ; n'intègre pas des produits à la coupe ou des fruits et légumes

Source : Circana

Les prix alimentaires décollent

Indice des prix des produits de grande consommation dans la grande distribution (base 100 en 2015)



Source : Insee

Dans une étude à paraître (la date n'est pas encore fixée) réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie pour le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté, 18 % des personnes interrogées confient également *« se sentir pauvres »* et 22 % craignent de le devenir – alors que 15,4 % de la population se situe sous le seuil de pauvreté, selon l'Insee.

Plutôt que sur les dépenses contraintes, beaucoup d'associations préfèrent se concentrer sur le « reste à vivre », plus concret, et mis à mal lors des crises inflationnistes. *« C'est quand même cela qui détermine la véritable situation économique des personnes »*, observe Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. D'autres, encore, estiment que la définition des dépenses *« préengagées »* de l'Insee est trop étriquée, et qu'il est plus juste de prendre également en compte les dépenses indispensables en alimentation et en mobilité (voiture, carburant…), voire les loisirs et la santé. Le Conseil économique, social et environnemental, voyant là un enjeu de justice et de cohésion sociale, vient de lancer une réflexion sur le sujet.

LE FIGARO
« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. » Beaumarchais

Abattement pour les retraités, heures supplémentaires, prime carburant… Comment les députés ont modifié le budget 2027

Le ministre de l'Intérieur Laurent Nunez, le premier ministre Sébastien Lecornu et le ministre des Relations avec le Parlement Laurent Panifous à l'Assemblée nationale, le 6 octobre. *Sarah Meyssonnier / REUTERS*

Examinée en séance publique à l'Assemblée cette semaine, la première partie du projet de loi de finances (PLF) pour l'an prochain a fait l'objet de milliers d'amendements. *Le Figaro* fait le point sur les principaux qui ont été adoptés au fil des discussions.

Par Wladimir Garcin-Berson

Top départ pour l'examen du projet de loi de finances pour 2027. Cette semaine, les députés ont entamé, en séance publique à l'Assemblée, leurs discussions sur ce budget, dernier de l'ère Macron. Pour l'heure, les débats sur la première partie du texte - consacrée aux recettes - sont programmés jusqu'au 19 octobre, avant un vote solennel planifié le 20 octobre.

À découvrir

Pour y voir plus clair, *Le Figaro* fait le point sur les principaux changements apportés au texte par les élus, via les amendements adoptés, et qui pourraient affecter votre portefeuille. À noter que ceux-ci pourront encore être modifiés plus tard, au fil de la navette parlementaire.

Retraites : la réforme de l'abattement de 10% supprimée

C'était l'une des mesures phares du projet de budget : comme en commission des finances, les députés ont, dans l'hémicycle, supprimé l'article 3 du texte, qui visait à ajouter un *«sous-plafond»* à l'abattement de 10% pour frais professionnels sur les pensions de retraite - à 3000 euros au lieu des 4439 euros actuellement -, afin de réduire son poids pour les finances publiques. Un moyen de *«protéger les retraités»*, ont estimé les élus de la chambre basse.

La fiscalisation de certaines indemnités supprimée

La gauche a fait adopter des amendements à l'article 2, qui suppriment la fiscalisation de certaines indemnités *«permettant à de nombreux Français vivant souvent dans des situations précaires de survivre»*. Sont notamment comprises celles *«versées par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole»*, comme les indemnités *«journalières des victimes d'accident du travail et de maladie professionnelle»*.

Heures supplémentaires et complémentaires : le plafond annuel doublé

En commission des finances, les députés avaient supprimé le plafond annuel de 7500 euros au-delà duquel la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires est soumise à l'impôt sur le revenu. En séance publique, les élus se sont contentés de le doubler, l'augmentant à 15.000 euros par an.

Rupture des contrats de travail : une distinction établie entre les ruptures subies et choisies pour l'aménagement des plafonds d'exonération

Dans son projet de budget initial, l'exécutif proposait *«d'homogénéiser les mécanismes de rupture du contrat de travail» ,* en abaissant les plafonds d'exonération des cotisations, contributions sociales et impôt sur le revenu au *«plafond annuel de la Sécurité sociale, soit 48.060 euros en 2026»*. Une mesure qui ne devait concerner qu'une minorité de salariés - les 5% les mieux rémunérés. Mais, à l'Assemblée, la droite a fait en sorte de *«maintenir le régime fiscal actuellement applicable aux indemnités liées aux licenciements subis»*, afin d'établir une distinction entre *«rupture choisie et rupture subie»*.

Par ailleurs, les élus ont réservé *«l'application du nouveau régime fiscal des indemnités de rupture*

aux indemnités perçues à compter du 1er janvier 2027».

Carburant : le plafond d'exonération de la prime passé à 1000 euros pour 2027, le barème kilométrique revu

Les députés ont porté le plafond d'exonération de la prime carburant versée par l'employeur à ses salariés qui viennent travailler en voiture à 1000 euros pour l'année prochaine - alors que ce plafond dérogatoire devait revenir à 600 euros au 1er janvier 2027. Un moyen de lutter contre la flambée des prix à la pompe.

Parallèlement, comme en commission, les députés ont proposé de réévaluer le barème kilométrique - qui permet de calculer le coût réel de l'utilisation professionnelle d'un véhicule personnel et ainsi la somme à déduire de ses impôts. *«Une hausse de l'ordre de 30 % des prix à la pompe justifie donc une revalorisation de 10 % du barème pour l'imposition des revenus de 2026»*, estiment-ils.

Prestations compensatoires et pension alimentaire : le calcul des revenus imposables revu

Les députés ont défendu l'exclusion du calcul des revenus imposables les *«prestations compensatoires versées par l'ex-conjoint lors d'un divorce»*. Idem pour la pension alimentaire, qui ne sera plus prise en compte dans le calcul du revenu imposable du parent qui la reçoit.

L'abattement des journalistes plafonné

Les députés ont également adopté un amendement du député LFI Aurélien Le Coq, plafonnant à 850 euros l'économie d'impôt procurée par l'abattement fiscal de 7650 euros dont bénéficient les journalistes. L'idée de l'élu insoumis est de limiter l'avantage fiscal pour les journalistes les mieux rémunérés : le montant de 850 euros retenu correspond à une imposition à 11% des 7650 euros déduits du revenu imposable, soit la deuxième tranche du barème. Des propositions du Rassemblement national visant à supprimer totalement cet abattement ont été rejetées.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Les Echos

Budget européen : de nouvelles taxes sur la table pour sortir de l'impasse, l'après-Macron inquiète

A Bruxelles, la France veut faire bouger les lignes sur les négociations très tendues du futur budget de l'Union européenne. Une seule solution selon Paris : approfondir les pistes de nouvelles ressources propres.

Par Nicolas Rauline

Emmanuel Macron fait monter la pression sur le budget européen. Malgré les déclarations de plusieurs autres Etats membres, pour qui mieux vaut un bon accord qu'un accord rapide, malgré les plaintes de Marine Le Pen qui, la veille à Bruxelles, avait dénoncé un « scandale antidémocratique » si l'Europe adoptait un budget pour les sept prochaines années avant l'élection présidentielle de l'an prochain, le chef de l'Etat français s'est fait l'avocat d'avancées concrètes et rapides. Devant les autres dirigeants européens, il a souligné qu'un accord serait très difficile à trouver l'an prochain du fait des élections dans plusieurs Etats membres, dont la France.

Il peut en tout cas compter sur un soutien de poids, celui du président du Conseil européen Antonio Costa, qui va mener les discussions dans les prochaines semaines. « Le président du Conseil continue de penser que trouver un accord pour décembre est absolument essentiel, explique un officiel européen. Il a appelé les Etats membres à assumer leurs responsabilités. »

Les conclusions adoptées ce jeudi soir font valoir qu'un accord avant la fin de l'année 2026 permettrait l'adoption d'actes législatifs en 2027, ce qui est nécessaire pour assurer que les fonds européens soient versés à leurs bénéficiaires sans interruption en janvier 2028.

Signe de la volonté d'aller vite : un sommet exceptionnel, uniquement consacré aux discussions budgétaires, devrait avoir lieu à la fin du mois de novembre. Avant, éventuellement, de conclure lors du dernier sommet de l'année, mi-décembre.

Le retour d'une taxe numérique ?

La réunion du Conseil européen n'a pourtant pas vraiment fait bouger les lignes sur le fond. Pour le groupe des six frugaux, emmené par l'Allemagne, la proposition de la présidence irlandaise, rendue publique le week-end dernier, est encore très loin du compte sur le niveau des coupes budgétaires. Ils réclament « plusieurs centaines de milliards d'euros » de coupes sur le budget de l'Union européenne pour la période 2028-2034. Pour les 17 « amis de la cohésion », en revanche, il faut un budget ambitieux, avec deux grandes priorités : préserver le soutien aux régions les moins favorisées et la politique agricole commune.

La France fait, elle, le constat d'une impasse entre ces deux positions. Mais a cru voir en certains des signaux d'ouverture. « Il faut travailler sur ces signaux », confie un diplomate. La solution pourrait venir des nouvelles ressources propres. Paris estime que c'est le seul moyen d'avancer et de concilier les différentes priorités : à la fois les priorités « traditionnelles » du budget (PAC, cohésion) et les investissements d'avenir, sur la compétitivité ou la défense. Le tout sans augmenter la contribution des Etats membres, aux finances fragiles.

L'option de la taxe sur les services numériques, proposée par le Parlement européen, serait ainsi de nouveau sur la table et aurait ses adeptes. Elle remplirait plusieurs critères. Elle a déjà fait l'objet d'une proposition de la Commission en 2018, qui pourrait servir de base de travail, elle est déjà en place, sous des formes différentes, dans huit Etats dont la France, l'Espagne et l'Italie, et pourrait ainsi être intégrée dans un paquet plus large. Une telle mesure peut séduire même dans le camp des « frugaux » et surtout permettrait de lever des volumes conséquents (les estimations varient entre 6 et 37 milliards d'euros générés par an, selon le périmètre et le niveau de taxation).

Seul bémol pour l'instant : plusieurs Etats y restent opposés, à commencer par l'Allemagne, qui craint

des représailles américaines et n'est pas favorable à la création de nouvelles taxes.

Encore des blocages

« Le travail sur de nouvelles ressources propres n'a pas réellement été fait ces derniers mois », déplore un diplomate, qui pense que le sujet pourrait bouger dans les prochaines semaines, sous l'impulsion de la Commission.

Rien ne sera facile pour autant : sans même parler des idées du Parlement, les cinq propositions de nouvelles ressources propres de la Commission sont loin de faire l'unanimité. La Pologne et plusieurs Etats d'Europe centrale, par exemple, restent opposés à l'extension des revenus liés aux quotas carbone (ETS), malgré l'assouplissement proposé par l'Irlande. L'Allemagne et les pays nordiques ne veulent, eux, pas entendre parler de la taxe CORE sur le chiffre d'affaires des très grandes entreprises. Et le Luxembourg s'oppose au projet TEDOR, qui réattribuerait 15 % des recettes fiscales des Etats membres liées au tabac au budget de l'UE.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Absences pour raisons de santé : public et privé font désormais jeu égal

Pour la première fois depuis 2018, la part d'agents publics absents au moins un jour en 2025 se situe au même niveau que celle du privé, grâce à une légère baisse. La durée d'absence moyenne dans la fonction publique est, de son côté, restée quasiment stable, après deux années de forte baisse, selon des chiffres diffusés par la DRH de l'État le 15 octobre 2026.

Par Paul Idczak

La tendance à la baisse du niveau d'absence pour raisons de santé des agents publics observée depuis 2022 a été moins significative en 2025. Selon le rapport annuel sur l'état de la fonction publique réalisé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), diffusé le jeudi 15 octobre, les agents de la fonction publique se sont, l'an dernier, absentés 11 jours en moyenne pour raison de santé, soit 0,1 jour de moins qu'en 2024. Cette quasi-stabilité fait suite à deux années de forte chute de cette durée d'absence. Après un pic en 2022, cette dernière avait baissé de 2,6 jours en 2023, puis d'une journée pleine, en moyenne, en 2024.

Le faible écart de 0,5 jour avec le secteur privé, déjà présent l'an passé, se maintient donc à nouveau, puisque la moyenne s'y élevait à 10,5 jours en 2025, contre 10,6 l'année précédente.

La durée d'absence des hommes repart à la hausse

Ces durées d'absence varient selon les caractéristiques des agents. Dans les trois versants de la fonction publique, les femmes se sont par exemple absentées en moyenne 12 jours pour raison de santé, contre 9,3 jours pour les hommes. Un écart qui cache cependant un rapprochement des courbes, qui voit celle des agentes publiques reculer de 0,4 jour, tandis que la durée d'absence de leurs homologues masculins a augmenté de 0,7 jour. C'est d'ailleurs la première fois, depuis 2022, que les hommes sont davantage absents pour raisons de santé d'une année sur l'autre.
Par ailleurs, alors que la durée d'absence augmente, logiquement, avec l'âge, notons que si le nombre de jours d'absence pour les plus de 50 ans est plus élevé dans la fonction publique que dans le secteur privé (+ 1,5 jour), il est, en revanche, plus faible dans les autres classes d'âge, avec respectivement 1,7 jour de moins pour les plus jeunes agents, et 0,7 jour de moins pour les 30-49 ans.

La fonction publique d'État est aussi mieux lotie que la territoriale et l'hospitalière. Hors enseignants, ses agents se sont absentés en moyenne 9 jours en 2025, soit 0,4 jour de plus qu'en 2024. En comparaison, la durée d'absence moyenne s'est portée à 12,7 jours chez les agents territoriaux, et monte à 14,2 jours dans l'hospitalière, soit 1,3 jour supplémentaire au sein de ce dernier versant par rapport à 2024.

8 ans après, les courbes se rejoignent

Le secteur public fait jeu égal avec le privé sur un autre point. En 2025, 4,9 % des agents ont déclaré avoir été absents au moins un jour pour raison de santé durant la semaine de référence, contre 5 % en 2024. Conséquence : ce taux, déjà très proche l'an passé, est désormais similaire à celui du privé, où cette proportion est restée stable entre 2024 et 2025. Il s'agit d'une première depuis 2018, année où les deux courbes s'étaient jointes, à l'époque, à un peu moins de 4 % des effectifs.
Comme pour les durées d'absence dans la fonction publique, ce taux global est plus élevé pour les femmes (5 %) que pour les hommes (4 %), avec des tendances similaires à celles observées pour les salariés du privé. 6 % des agents publics âgés de 50 ans ou plus ont pour leur part été absents pour raison de santé, contre 4 % des 30 à 49 ans et 3 % des moins de 30 ans. *"La baisse des absences constatée dans la fonction publique depuis 2022 concerne l'ensemble des tranches d'âge et est plus marquée chez les femmes"*, constate ainsi la DGAFP dans son rapport. Au niveau des versants, les chiffres de la fonction publique de l'État (4 %) sont là aussi inférieurs à la territoriale et à l'hospitalière (6 % chacune).